

NOTICE DESCRIPTIVE DE FORMATION

AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE EN VOIE INITIALE

RENTRÉE DE MARS 2012

LE MÉTIER D'AIDE- MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

L'Aide Médico-Psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'Aide Médico-Psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute, ...

La profession d'Aide Médico-Psychologique constitue une première qualification de la filière éducative.

Les AMP peuvent exercer dans différents établissements : Instituts médico-éducatif (IME), Foyers d'hébergement, Foyers occupationnels pour adultes (FOA), Foyers d'Accueil Médicalisés, Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Hôpitaux Psychiatriques, Centres hospitaliers spécialisés (CHS), Maisons de retraite, Services de long séjour, Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile ...

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

La formation respecte le cadre législatif de l'Arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et de l'Annexe 1 du référentiel professionnel, de l'annexe 2 du référentiel de certification, de l'Annexe 3 du référentiel de formation et de l'Annexe 4 des dispenses et allègements de domaines de formation.

Nous insistons sur la qualité professionnelle des formations qui visent à développer la compétence des futurs professionnels.

Le principe pédagogique proposé aux apprenants privilégie un mode d'apprentissage axé sur la compréhension comme élément central de toute situation d'aide ou d'accompagnement dans la vie quotidienne, d'aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social. Il n'y a pas de qualité sans accès au sens et au questionnement, ni sans seuil d'exigence, et rigueur...

Notre démarche de formation s'appuie sur une pédagogie de l'alternance interactive, du projet et de l'individualisation de la formation. L'individualisation vise à placer la personne au centre même de la formation en tenant compte de ses acquis, de ses expériences professionnelles, de ses besoins et le rendre acteur.

Le dispositif recherche une cohérence entre le projet individuel de l'adulte apprenant, le projet de pédagogie et de formation, le projet des terrains professionnels et le projet de soin des personnes accompagnées.

ÉPREUVES D'ADMISSION A LA FORMATION

➤ **Conditions d'inscription** : Etre âgé de 18 ans au minimum au moment de l'entrée en formation

➤ **Ouverture des inscriptions** : **LUNDI 9 JANVIER 2012**

➤ **Clôture des inscriptions** : **LUNDI 6 FÉVRIER 2012, DERNIER DÉLAI**

- **ÉPREUVE ECRITE** : **SAMEDI 18 FEVRIER 2012, DE 9H30 A 11H00**

DANS LES LOCAUX DU PÔLE FORMATION SANTÉ
Site GREENOPOLIS – BATIMENT 02
16, RUE BERJON
69009 LYON

- **ÉPREUVE ORALE** : **DU LUNDI 5 MARS AU VENDREDI 9 MARS 2012**

DANS LES LOCAUX DU PÔLE FORMATION SANTÉ
Site GREENOPOLIS – BATIMENT 02
16, RUE BERJON
69009 LYON

Les épreuves d'admission, mentionnées au dernier alinéa de l'article D.451-96 du code de l'action sociale et des familles comprennent :

➤ **Une épreuve écrite d'admissibilité** : d'une durée d'une heure trente maximum consistant en un questionnaire d'actualité comportant dix questions.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires du :

- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile**
- **Diplôme d'état d'Aide Soignant**
- **Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture**
- **BEP Carrières sanitaires et sociales**
- **BEPA option services aux personnes**
- **BAPAAT**
- **CAP Petite enfance**
- **CAPA Services en milieu rural**
- **Diplôme d'Etat d'assistant familial**
- **Titre Professionnel d'assistant de vie**

➤ **Une épreuve orale d'admission** : consistant en un entretien (20 minutes) sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

L'épreuve d'admission concerne tous les candidats, les objectifs sont d'évaluer la position du candidat au regard de la profession et du secteur d'activité visé. Elle permet de vérifier les motivations et les capacités du candidat à travailler dans ce secteur et enfin d'évaluer ses capacités à entrer dans un processus de formation professionnelle.

L'entretien permettra également de proposer à chaque candidat un contrat pédagogique faisant apparaître son projet et parcours de formation.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat conformément à l'article R. 451-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Tarifs des épreuves de sélection :

- Epreuve écrite d'admissibilité : 70 €
- Epreuve orale d'admission : 70 €

Vous recevrez courant février 2012 une convocation pour l'épreuve écrite et/ou orale.

- ❖ Le secrétariat de la section AMP vous adressera après réception de votre dossier une convocation à l'une des deux réunions d'information collectives prévues dans nos locaux le lundi 13 février 2012 soit de 9h30 à 11h00, soit de 14h00 à 15h30 et à laquelle vous devrez impérativement assister.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation en initiale est répartie sur une durée de 12 mois et comprend :

- 495 heures de formation théorique au centre de formation
- 840 heures de formation pratique sous la forme de deux stages auprès d'un public différent (1 stage auprès de personnes âgées et 1 stage auprès de personnes handicapées).
- 5 heures de certification, organisées par la D.R.J.S.C.S. Rhône-Alpes (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, anciennement D.R.A.S.S.) Rhône-Alpes en mars 2013.

Calendrier et organisation proposés :

La formation se déroule sur le principe de l'alternance

DU LUNDI 26 MARS 2012 AU VENDREDI 5 MARS 2013

dans les nouveaux locaux du

**PÔLE FORMATION SANTÉ
Site GREENOPOLIS – BATIMENT 02
16, RUE BERJON
69009 LYON**

(A 5 minutes à pied du terminus « Gare de Vaise » du métro D)

La formation débutera par 4 semaines d'enseignement théorique, puis s'organisera l'alternance avec un retour au centre de formation d'une à deux semaines toutes les 3 à 6 semaines.

CONTENU DE LA FORMATION

Elle comporte **495 heures d'enseignement théorique** et **840 heures de formation pratique**.

L'enseignement théorique se décompose en six domaines de formation (DF) :

DF1 : connaissance de la personne : 105 heures.

DF2 : accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne : 90 heures ;

DF3 : animation de la vie sociale et relationnelle : 70 heures ;

DF4 : soutien médico-psychologique : 125 heures.

DF5 : participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé : 70 heures.

DF6 : communication professionnelle et vie institutionnelle : 35 heures.

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Les épreuves de certification de 5 heures seront réalisées conformément au référentiel de certification, annexe 2 de l'Arrêté du 11 avril 2006, relatif au diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique

Le référentiel de certification est composé de six domaines, chacun des domaines comporte une épreuve organisée par l'établissement de formation ou la D.R.J.S.C.S. Rhône-Alpes (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (anciennement D.R.A.S.S.) conformément à l'annexe 2 précitée.

Les épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 : épreuve écrite de contrôle des connaissances ;
- Domaine de certification 2 : épreuve orale à partir d'un compte rendu d'interventions ;
- Domaine de certification 3 : épreuve orale à partir d'un projet d'animation ;
- Domaine de certification 4 : note écrite de réflexion sur une problématique professionnelle ;
- Domaine de certification 5 : épreuve orale à partir d'une étude de cas ;
- Domaine de certification 6 : épreuve écrite de contrôle de connaissances.

Les domaines de certification 2 et 4 comportent par ailleurs une évaluation sur le lieu de stage ou d'exercice professionnel.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au **livret de formation du candidat**.

Les épreuves de certification sous la responsabilité du centre de formation seront organisées en continu.

COUT ET PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

- 4 070 € **Prise en charge par la Région Rhône-Alpes et le Pôle Emploi**
sous réserve de conventionnement.

- 5 150 € **Au titre de la formation professionnelle**
(Congé Individuel de Formation ou prise en charge par l'employeur) ou
financement personnel.

**PHOTO
D'IDENTITÉ
A COLLER
ICI**

SECTION AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

**FICHE D'INSCRIPTION
RENTÉE MARS 2012**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ AU CANDIDAT

<u>NOM</u>		<u>PRENOM</u>	
<u>NOM JEUNE FILLE</u>		<u>AGE</u>	
<u>ADRESSE</u>			<u>TELEPHONE PORTABLE</u>
			<u>E-MAIL</u>
<u>SITUATION FAMILIALE</u> (cochez la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Union libre	<u>DATE NAISSANCE</u>	
		<u>LIEU NAISSANCE</u>	
		<u>NATIONALITE</u>	
		<u>N° DE SECURITE SOCIALE</u>	
<u>MOYEN DE LOCOMOTION</u>		<u>NOMBRE D'ENFANT</u>	
<u>PRÉSENTATION DES EPREUVES</u> (cochez la case correspondante)	<input type="checkbox"/> <u>Epreuve écrite et orale</u> Aucune condition de diplôme Etre âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation	<input type="checkbox"/> <u>Dispensé(e) de l'épreuve écrite</u> personne titulaire d'un titre ou diplôme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale <input type="checkbox"/> Mention complémentaire aide à domicile <input type="checkbox"/> Diplôme d'état d'aide soignant <input type="checkbox"/> Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture <input type="checkbox"/> BEP carrières sanitaires et sociales <input type="checkbox"/> BEPA option services aux personnes <input type="checkbox"/> BAPAAT <input type="checkbox"/> CAP petite enfance <input type="checkbox"/> CAPA services en milieu rural <input type="checkbox"/> Diplôme d'état d'assistant familial <input type="checkbox"/> Titre Professionnel d'assistant de vie 	
<u>Mode de financement envisagé :</u>		Si prise en charge par l'employeur, raison sociale et coordonnées postales :	
Nom de l'organisme financeur :			

SECTION AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1. Fiche d'inscription dûment remplie
 2. 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription à l'emplacement indiqué
 3. Une lettre de candidature
 4. Un CV
 5. La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou carte de séjour en cours de validité
 6. 2 chèques d'inscription séparés (pour chacune des 2 épreuves) de :
 - 70 € à l'ordre de « *Pôle Formation Santé* » pour l'épreuve écrite (non remboursable)
 - 70 € à l'ordre de « *Pôle Formation Santé* » pour l'épreuve orale (remboursable exclusivement en cas d'échec à l'épreuve écrite (admissibilité))
- NB : les candidats dispensés d'écrit n'envoient bien sûr qu'un seul chèque pour l'oral.**
7. Le cas échéant, photocopie des titres ou diplômes qui dispensent de l'épreuve écrite

NB : VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS AU PLUS TARD A LA DATE DE CLOTURE DU CONCOURS FIXÉE AU LUNDI 6 FÉVRIER 2012 DERNIER DÉLAI, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI, A L'ADRESSE SUIVANTE :

**PÔLE FORMATION SANTÉ
28, rue Louis Guérin
69628 VILLEURBANNE CEDEX**